

ARRÊTÉ ÉLECTORAL N°2023-270

RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU SEIN DE CONSEILS DE COMPOSANTES

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, et D719-4 et suivants ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, modifiés ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 12 octobre 2023,

Arrête :

Article 1er: Date des élections

Des élections en vue :

- du renouvellement des collèges des usagers au sein des Conseils des UFR ASSP, Droit, SEG (1^{er} et 2nd cycles), Temps &Territoires, et des instituts ICOM, IETL, ISPEF, IUT et PSYCHO auront lieu le :

Jeudi 9 novembre 2023 De 9h00 à 16h30 (sans interruption)

Article 2 : Répartition des sièges à pourvoir et implantation des bureaux de vote

Le nombre de sièges à pourvoir et l'implantation des bureaux de vote sont précisés à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3: Mode de scrutin

Les membres du conseil sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, **sans panachage.** Dans le cas où un seul siège est à pourvoir dans un collège déterminé, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Article 4 : Listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Les listes électorales sont établies sous la responsabilité de la Présidente de l'Université et par délégation, des Directeurs et Directrices des composantes visées à l'article 1^{er}, chacun pour le scrutin qui le concerne. Il est établi une liste électorale par collège.

1/L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour :

- **Les étudiants** et les personnes bénéficiant de la formation continue de la composante régulièrement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.
- 2/ Peuvent être inscrits sur les listes électorales sous réserve qu'ils en fassent la demande par écrit, 5 jours francs au moins avant la date du scrutin soit au plus tard le 3 novembre 2023 à minuit.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07 Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr

- Les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

Le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales est mis à disposition sur le site internet de la composante et auprès des services administratifs de la composante, référencés en annexe 2 du présent arrêté. Cette demande doit être adressée au plus tard le 3 novembre 2023, par dépôt en mains propres du formulaire auprès du responsable administratif de la composante qui en accusera réception ou bien par voie électronique (adresse mèl figurant en annexe 2). En cas de dépôt en mains propres, se conformer aux jours et horaires d'ouverture des services administratifs de la composante. La demande d'inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'auditeur ou d'une copie d'une pièce d'identité parmi la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire ou le titre de séjour.

Les usagers de Licence relèvent de la composante de formation qui porte la mention du diplôme au sein duquel ils sont inscrits, conformément au tableau joint en annexe 3.

L'annexe 3 bis fixe les modalités de rattachement des usagers de la licence professionnelle aux secteurs de formation.

Les usagers inscrits en Master relèvent de la composante de formation qui opère le parcours de leur diplôme, conformément au tableau joint en annexe 4.

Les usagers inscrits à la préparation CAPES, à l'agrégation ou au CAPET relèvent de la composante de formation, conformément au tableau joint en annexe 5.

Les étudiants dit « CPGE » relèvent de la composante de formation selon le tableau joint en annexe 6.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

3/ Modification des listes électorales

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris celle d'en avoir fait la demande dans les conditions prévues ci-dessus, qui constaterait, soit que son nom ne figure pas sur la liste électorale, soit des erreurs la concernant, peut demander au directeur de la composante, par délégation de la Présidente, de faire procéder à son inscription y compris le jour du scrutin selon les modalités suivantes :

- Avant le scrutin : les demandes de correction sont formulées auprès des services administratifs de la composante en remplissant le formulaire de demande de correction (téléchargeable sur le site internet de la composante et mis à disposition au sein de la composante).
- *Le jour du scrutin* : les demandes de modification sont formulées directement auprès du Président du Bureau de vote, sur la base du formulaire de correction dûment renseigné.

En l'absence de demande effectuée au plus tard le jour du scrutin, la personne ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

<u>4/ Les listes électorales seront affichées</u> au siège social de l'Université (18 Quai Claude Bernard - 69007 Lyon), dans les locaux des composantes ainsi que sur l'Intranet, à compter du **16 octobre 2023.**

Article 5 : Dépôt des candidatures et professions de foi

1/ Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire. La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au :

26 octobre 2023, à 12h00 (dans le cas d'un dépôt)

Les listes seront :

- soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (dans ce cas, la lettre devra avoir été reçue avant la date limite ci-dessus, l'accusé de réception faisant foi) à l'adresse du siège de la composante indiquée en annexe 2,

Arrêté électoral 2023-270 2/22

- soit déposées en mains propres auprès des services administratifs de la composante.

Un accusé de réception sera délivré. Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que la liste a été déposée en temps utile accompagnée des documents nécessaires.

Chaque liste doit désigner un délégué de liste qui est également candidat, afin de représenter la liste au sein du Comité électoral consultatif.

Les listes de candidats seront établies sur les formulaires spéciaux délivrés par la composante et téléchargeables sur le site internet de la composante. Elles devront être accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature (formulaire également délivré par l'administration de la composante et téléchargeable) signée par chaque candidat, mentionnant son rang de classement sur la liste et la photocopie de la carte IZLY ou à défaut un certificat de scolarité. Toute personne souhaitant être candidate et ne figurant pas sur les listes électorales doit fournir une demande d'inscription sur les listes en même temps que sa déclaration individuelle de candidature

Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Conformément à l'article L719-1 du code de l'éducation, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vérification de l'éligibilité des candidats

Sont éligibles au sein du collège tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

La Présidente vérifie l'éligibilité des candidats. Si elle constate une inéligibilité, elle réunit pour avis le comité électoral consultatif dans les 3 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures. Le cas échéant, la Présidente demande qu'un autre candidat de même sexe soit substitué au candidat inéligible dans un délai maximum de deux jours francs à compter de l'information du délégué de la liste concernée.

A l'expiration de ce délai, la présidente rejette par décision motivée les listes qui ne satisfont pas aux conditions mentionnées à l'article D719-22 du code de l'éducation.

2/ Professions de foi et soutiens

Les listes de candidats peuvent accompagner leur dossier de candidature d'une profession de foi La date limite de dépôt des professions de foi est alors fixée au **26 octobre 2023 à midi**. Elles seront soit déposées dans les services administratifs de la composante soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la composante (référencé à l'annexe 2), le cachet de la poste faisant foi.

Les professions de foi devront être de format A4, d'une feuille recto-verso maximum. Elles ne devront contenir aucun propos susceptible de relever d'une incrimination prévue par le code pénal ou par la loi du 29 juillet 1881. Les professions de foi seront publiées sur les sites des composantes et adressées aux usagers par voie électronique à l'adresse électronique qui leur a été attribuée par l'établissement.

Un droit de tirage des professions de foi est proposé par chaque composante aux listes dont la recevabilité est effective. Ce droit de tirage est accordé dans la limite de 20% des inscrits sur la liste électorale.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. Une attestation de soutien originale signée par le représentant habilité de l'organisation en soutien devra alors impérativement être fournie et ce au plus tard le 26 octobre 2023 à midi.

Article 6 : Campagne électorale

La campagne électorale est ouverte à compter du 13 octobre 2023 et prend fin à l'issue du scrutin.

A compter de l'ouverture de la campagne, une page web consacrée aux élections sera accessible sur les sites internet des composantes et de l'Université jusqu'à l'issue du scrutin. Cette page comportera les informations institutionnelles ainsi que les formulaires à télécharger.

Arrêté électoral 2023-270 3/22

Pendant la durée du scrutin, la propagande est autorisée dans les bâtiments à l'exception des salles où sont établis les bureaux de vote. La propagande ne doit pas entraver le bon déroulement du scrutin et l'accès au bureau de vote.

Il est assuré entre les listes de candidats une stricte égalité, notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral et le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral.

Article 7 : Déroulement du vote

Chaque électeur ne peut voter que pour une liste de candidats, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Pour pouvoir voter, les usagers devront présenter leur carte Izly validée pour 2023-2024 ou leur certificat de scolarité (2023-2024) accompagné d'une pièce d'identité originale parmi la carte nationale d'identité, le permis de conduire, le passeport et le titre de séjour.

Le vote par procuration est autorisé. Les électeurs qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en ses lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Chaque procuration est établie sur un formulaire numéroté par la composante. Le mandant doit justifier lors du retrait et de l'enregistrement de la procuration auprès des services de la composante de son identité par la présentation de sa carte IZLY valide pour l'année universitaire 2023-2024 ou d'une pièce d'identité originale parmi celles listées à l'article 4.2).

Le retrait et l'enregistrement des procurations sont organisés entre le 13 octobre 2023 et le 8 novembre 2023 à midi dans les composantes. Les horaires et lieux de retrait et d'enregistrement des procurations pour chaque composante sont fixés dans l'annexe 2.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. Le mandataire devra présenter le formulaire original de procuration le jour de scrutin, au bureau de vote.

Le vote se fera de la manière suivante :

- Le passage par l'isoloir est obligatoire,
- Le bulletin de vote sera placé dans l'enveloppe réservée à cet effet,
- L'enveloppe contenant le vote est déposée dans l'urne,
- Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Article 8 : Dépouillement

Le dépouillement est public. Il aura lieu de manière décentralisée le 9 novembre 2023, à l'issue du scrutin, dans chacun des bureaux de vote, au sein des locaux des composantes.

Le bureau de vote désigne parmi les électeurs (et préalablement au dépouillement) un certain nombre de scrutateurs qui devra être au moins égal à trois. Si plusieurs listes sont en présence, il leur sera permis de désigner respectivement les scrutateurs.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non-conformes sont annexés au procès-verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir ;
- les bulletins blancs ;
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ;
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

Article 9 : Proclamation des résultats

Arrêté électoral 2023-270 4/22

Les résultats seront proclamés par la Présidente de l'Université dans les 3 jours suivants la fin des opérations électorales.

Article 10: Recours

Le médiateur académique reçoit les réclamations concernant cette opération électorale.

Une commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un membre du corps des Tribunaux administratifs ou des Cours administratives d'appel, connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, la Présidente de l'université ou le Recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, par courrier adressé au Président de la commission de contrôle des opérations électorales (A l'attention de Monsieur le Président de la CCOE - tribunal administratif de Lyon -184 Rue Duguesclin Lyon cedex 03.)

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Lyon. Ce recours n'est valable que s'il est précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif de Lyon doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle.

Article 11 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes, ainsi que par une mise en ligne sur le site internet des composantes et de l'Université.

Article 12 : Exécution

Les Directeurs et Directrices des composantes sont chargé.es, chacun.e en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2023

Nathalie DOMPNIER

Arrêté électoral 2023-270 5/22

Annexe 1 : Répartition des sièges à pourvoir et lieu d'implantation du bureau de vote

Composante	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation Bureau(x) de vote
ASSP	7 sièges	Salle du Conseil – H327, Bâtiment H, 3ème étage, PDA.
Droit	6 sièges	BdR : Bureau Cli111 PdA : Bureau N106
SEG	4 sièges (circonscription licence-master) 2 sièges (3ème cycle)	DEM 306
Temps & Territoires	6 sièges	DEM.406 (BDR) V.218 (PDA)
ICOM	5 sièges	Campus PDA - D.310 Campus BDR - DEM008
IETL	5 sièges	DEM.404, bâtiment Déméter, campus BDR
ISPEF	3 sièges	Gaia 303 (BDR) M205 (PDA)
IUT	4 sièges	Salle du conseil de l'IUT
PSYCHO	3 sièges	PDA : salle LAGACHE bâtiment H BDR : salle de consultation GAIA 209 2ème étage bâtiment GAIA.

Arrêté électoral 2023-270

Annexe 2 : Coordonnées des composantes, de la personne référente en charge des opérations électorales

Et modalités d'enregistrement des procurations

Composant e	Adresse postale pour envoi des listes de candidatures	Nom – qualité - courriel de la personne référente pour le dépôt des listes de candidatures	Modalités de retrait des procurations
ASSP	Université Lyon 2 UFR ASSP A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 5, avenue Pierre Mendes-France 69676 Bron cedex	Sandrine DAVID Responsable administrative et financière sandrine.david@univ-lyon2.fr	Sandrine DAVID, bureau H335, Bâtiment H, 3ème étage, PDA Maryline DURET, bureau H330, Bâtiment H, 3ème étage, PDA, les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00 les mercredis et vendredis de 9h à 12h30.
DROIT	Université Lyon 2 UFR Droit Julie-Victoire Daubié A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Florian CAROZZO FATTACIOLI Responsable administratif et financier f.carozzo-fattacioli@univ-lyon2.fr	Béatrice PIOTROWICZ, bureau Cli112 campus BdR bâtiment Clio tous les jours de 9H à 12H et de 14H à 16H sauf le mercredi
SEG	Université Lyon 2 UFR SEG A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 16 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	Alexandra CLAUZEL Responsable administrative et financière alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr	 Nasiha ABADI, bureau CLI. 124, 1er étage bâtiment Clio, les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30 (sauf du 23 au 27 octobre) Adeline BLANCHOT (du 23 au 27 octobre), de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30
T&T	Université Lyon 2 UFR T&T A l'attention de M. l'administrateur provisoire 5, avenue Pierre Mendes-France 69676 Bron cedex	Anthony SIMON Administrateur provisoire de l'UFR temps et territoires Anthony.simon@univ-lyon2.fr	BDR: Madame Jennifer Dias ou Madame Delphine DEJEAN du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h Bureau DEM.010 PDA: Madame Patricia MAKI PREJEAN: Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h Bureau V.258 Madame Laure Ottaviano Bureau V.237
ICOM	Université Lyon 2 ICOM A l'attention de Mme la Directrice 5, avenue Pierre Mendes-France 69676 Bron cedex	Damien OBRIER Responsable administratif et financier damien.obrier@univ-lyon2.fr	Mme Marina Randriamiarisoa Nelly Chanelliere Bureau D.209 – Bâtiment D – Campus de Bron lundi mardi jeudi vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Arrêté électoral 2023-270 7/22

IETL	Université Lyon 2 IETL A l'attention de M. le Directeur 4, rue de l'Université 69365 Lyon cedex 07	Hervé ROZIER Responsable administratif et financier herve.rozier@univ-lyon2.fr	Hervé ROZIER, bureau DEM.413A lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00
ISPEF	Université Lyon 2 ISPEF A l'attention de M. le Directeur 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Stéphanie CHAMPEL Responsable administrative et financière stephanie.champel@univ-lyon2.fr	Campus Porte des Alpes Annie Justin, bureau M205 le Mercredi 18/10 et le 25/10 de 9h- 12h 13h30/16h Campus BDR Joelle Safrani, bureau GAIA 322 du mardi au jeudi 9h-12h 13h30-16h, Victoire Murard, bureau Gaia 319 du lundi au vendredi 9h 9h-12h 13h30/16h
IUT	Université Lyon 2 IUT Lumière A l'attention de Mme. La directrice 160 boulevard de l'université 69676 Bron cedex	Valérie ROGER UBEDA Responsable administrative et financière v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr	Mme Valérie ROGER-UBÉDA, Bureau n°1.009, du lundi au jeudi 9h/12h - 14h/17h (sauf du 30/10 au 02/11) Mme Patricia BONNET, bureau n°1.010, du lundi au jeudi de 8h/12h - 14h/17h (sauf du 30/10 au 02/11) Mme Cécile PONTON au PCRE de l'IUT – Bâtiment 1 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h00
PSYCHO	Université Lyon 2 PSYCHO A l'attention de Mme. L'administratrice provisoire 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	Béatrice MEZIERE Responsable administrative et financière beatrice.meziere@univ-lyon2.fr	Béatrice MEZIERE – bureau H016 bâtiment H, campus PDA Lundis, mardis, jeudis de 13h30 à 17h Mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et 14h à 17h

Arrêté électoral 2023-270 8/22

Annexe 3 : rattachement des usagers de Licence aux composantes de formation

Mention	Composante	
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales		
Science politique		
Sciences de l'Homme-Anthropologie-Ethnologie	ASSP	
Sciences sociales		
Sociologie		
Administration économique et sociale		
Administration publique	DROIT Julie-Victoire Daubié	
Droit		
Information-communication	ICOM	
Informatique	ICOM	
Sciences de l'éducation et de la formation	ISPEF	
Langues étrangères appliquées	t LANGUES	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		
Arts du spectacle		
Lettres	A FOX A	
Musicologie	LESLA	
Sciences du langage		
Psychologie	NAMES OF PROPERTY OF THE	
Sciences cognitives	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	
Economie et gestion	SEG	
Géographie et aménagement		
Histoire	Temps & Territoires	
Histoire de l'art et archéologie		

Arrêté électoral 2023-270 9/22

Annexe 3 bis : rattachement des usagers de Licence professionnelle

Mention Licence professionnelle	Composante	
Activités juridiques : assistant juridique		
Activités juridiques : contentieux et recouvrement	Droit Julie-Victoire Daubié	
Métiers du BTP : travaux publics		
Métiers de la communication : chef de projet communication		
Métiers de la mode	ICOM	
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	ICOM	
Métiers du jeu vidéo		
Activités juridiques : métiers du droit social	IETL	
Assurance, banque, finance : supports opérationnels		
Logistique et pilotage des flux		
Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle		
Métiers de la GRH : assistant	IUT	
Logistique et systèmes d'information		
Métiers du décisionnel et de la statistique		
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		
Techniques du son et de l'image	LESLA	
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	SEC	
Management des transports et de la distribution	SEG	
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques		
Guide conférencier	Temps et territoires	
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme		
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement		
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	ISPEF	

Arrêté électoral 2023-270 10/22

Annexe 4 : rattachement des usagers de Master aux composantes de formation

Mention	Parcours	Composante	
	Cultural Differences and Transnational Processes (CREOLE)		
Anthropologie	Anthropologie générale et ethnologie des mondes contemporains	ASSP	
	Pratiques de recherche collaborative, intervention anthropologique et médiation		
	Etudes sur le Genre Actions Liées à l'Egalité dans la Société (EGALES)		
Etudes sur le genre	Etudes sur le Genre Analyses Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Egalité dans la Société (EGALITES) FI et FC	ASSP	
	Histoire européenne des femmes et du genre, XVIIIe-XXe siècles (MATILDA)	Temps et territoires	
	Genre, Littératures, Cultures	LESLA	
Intervention et Développement Social	Analyse et Conception de l'Intervention Sociale (ANACIS)	ASSP	
	M1 Associations, Expertises et Métiers du politique	ASSP	
	M1 + M2 Politique internationale et analyse des transitions		
Science politique	M1 Parcours Enquête et analyse des processus politiques		
	M2 Métiers du politique		
	M2 Etudes et expertises politiques		
	M2 Associations et acteurs publics		
	M2 Enquêtes et analyse des processus politiques		
	Analyse des sociétés contemporaines (ASC)		
Sociologie	Recherche en commun et transitions territoriales (RCT)	ASSP	
	Sociologie et diagnostic des organisations (SDO) FI et FC		
	Lucidité	IETL	
Sciences Sociales	Santé et vieillissement	ASSP	
Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	MIASHS	ASSP	

Arrêté électoral 2023-270 11/22

	Collaborateur d'élu		
	Concours de la haute fonction publique	DROIT	
Administration publique	Développeur territorial		
puonque	Manageur des organisation publiques	Julie-Victoire Daubié	
	Manageur des ressources humaines publiques		
	Droit du marché digital et des données (ICLy)		
	Transports, assurances, douanes		
Droit des affaires	Droit des affaires comparé	DROIT	
	International trade and investment law (ICLy)	Julie-Victoire Daubié	
	Juriste d'affaires, éthiques et compliance	June-Victoric Baubic	
	Droit de la propriété intellectuelle – créations artistiques et esthétiques		

Arrêté électoral 2023-270

Mention	Parcours	Composante	
	Commissaire de justice		
	Droit des évènements sportifs et culturels	DDOIT	
Droit privé	Droit des activités numériques et tiers de confiance	DROIT	
Dioit prive	Contentieux des contrats	Julie-Victoire Daubié	
	Droits de l'enfant et des personnes vulnérables (ICLy)		
	Droits de l'homme		
Droit public	Droit de l'urbanisme et du patrimoine	DROIT	
Dioit public	Action publique : Etat, Europe, collectivités territoriales (Icly)	Julie-Victoire Daubié	
Instinct manages of		DROIT	
Justice, procès et procédures	Médiation	Julie-Victoire Daubié	
	Behavioral economics	Sciences	
Analyse et politique économique	Etudes économiques et statistiques	économiques	
	Public policies and economics	et gestion	
Economie de	Transports, réseaux, territoires (TRT)		
l'environnement,	Transport et logistique industrielle et commerciale (TLIC) Science économ		
de l'énergie et des transports	Transport urbains et régionaux de personnes (TURP)	et gestion	
Economie du travail et des ressources humaines	Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines (EITERH) FI et FC	Sciences économiques et gestion	
Economie sociale et	Economie sociale et solidaire (FI et FC)	Sciences	
solidaire sociale et	Gestion des organisations de l'ESS	économiques et gestion	
Management de	Management de l'innovation et de la propriété intellectuelle (MIPI)	Sciences	
l'innovation	Management de carrières d'artistes – Ecosystème de la musique	économiques et gestion	
	Management des PME et ETI Internationales (MPMETI)		
Management stratégique	Etudes et COnseil en Stratégie et MArketing (ECOSMA)	économiques	
_ ^	Marketing de la nutrition et de la gastronomie	et gestion	
	Banque et finance (BF), FI et FC		
Monnaie, banque,	Chargé.e d'affaires professionnel.les et conseiller patrimonial	Sciences économiques	
finance, assurance	Economics and Finance	et gestion	

Arrêté électoral 2023-270

	Evaluation et transmission d'entreprises (ETE) Finance et contrôle de gestion (FCG)	
	Management des opérations de marché (MOM) (en alternance)	
Risques et environnement	Gouvernance des Risques Environnementaux (RISE) Gouvernance des Risques urbains liés à l'eau Convention : Integrated Water Systems H2O	Sciences économiques et gestion
Sciences économiques et sociales	Théories et histoire de l'économie dans la société	Sciences économiques et gestion
Métiers de l'enseigne-ment, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Sciences économiques et sociales Economie gestion	Sciences économiques et gestion

Arrêté électoral 2023-270 14/22

Mention	Parcours	Composante	
Communication des organisations	Communication sociale et management de l'informa-tion dans les organisations Communication humanitaire et solidarité Communication et stratégie de marque	ICOM	
Direction de projets ou établissements culturels	Développement de projets artistiques et culturels internationaux FI et FC Management de la culture dans les Balkans	ICOM	
Humanités numériques	Humanités numériques	ICOM	
Information, communication	Médiations, usages, savoirs et expertises : MUSE Gestion éditoriale et communication internet : GECI	ICOM	
	Informatique date science management (IDSM) - Ukraine Statistique et informatique (SISE) Business intelligence et analytics (BI&A), FI et FC		
Informations	Organisation et Protection des Systèmes d'Information de l'Entreprise (OPSIE) FI et FC	ICOM	
Informatique	Conception et Intégration Multimédia (CIM) et parcours international FOAD, VCIEL - Visualisation et Conception Infographiques en Ligne		
	Machine learning for artificial intelligence (MALIA) FI et FC		
	Ingénierie du jeu vidéo (GAMAGORA)		
Journalisme	Nouvelles pratiques Journalistiques (NPJ)	ICOM	
Mode	Mode et communication	ICOM	
Droit social	Droit et relations sociales dans l'entreprise Théorie et pratique du droit social (TPDS) Droit et relations sociales dans l'entreprise (DRESE)		
	Juriste en droit social et en ingénierie sociale (Ingénierie)	IETL	
	Ingénierie de la protection sociale (IPS)		
	Mobilité internationale des travailleurs		
Ergonomie	Travail et Transitions écologique et sociétale	IETL	
	Métiers de l'insertion et de la formation des adultes		
Sciences de l'éducation et de la formation	Ingénierie de l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique	ISPEF	
	Direction des organisations éducatives		

Arrêté électoral 2023-270 15/22

	Expertise et recherche en éducation	
	Ingénierie numérique en éducation et formation (INEF)	
	Promotion et Education pour la Santé	
	Référent handicap	
	Ingénierie, Conception, Formation ICF - Campus numérique FORSE	
	International francophone en éducation et formation (MIFEF) – Campus Forse - FOAD	
	Ingénierie numérique et pédagogique en éducation et formation — Campus FORSE- FOAD	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1 ^{er} degré	Professorat des écoles	ISPEF

Arrêté électoral 2023-270 16/22

Mention	Parcours	Composante
	Etudes anglophones	
Langues littératures	Etudes hispaniques	
et civilisations étrangères et	Etudes arabes	LANGUES
régionales	Etudes lusophones	
	Etudes germaniques	
Langues étrangères appliquées	CILA - Marketing & Digital Business, Commerce International et Langues Appliquées	LANGUES
Didactique des langues	Didactique des langues et TICE	LANGUES
	LACS - Langue Appliquée et Communication Spécialisée	
Traduction et Interprétation	TEL -Traduction et Édition Littéraires	LANGUES
merpreumon	TCISS - Traduction et Communication Spécialisée en Sciences de la Santé	
	Langues vivantes étrangères : Allemand	
Métiers de l'enseignement, de	Langues vivantes étrangères : Anglais	
l'éducation et de la	Langues vivantes étrangères : arabe	LANGUES
formation (MEEF), 2e degré	Langues vivantes étrangères : chinois	
Ze degre	Langues vivantes étrangères : Espagnol	
Arts de la scène et du spectacle vivant	/	LESLA
	Etudes cinématographiques et culture visuelle	
Cinéma et	Métiers de l'Exploitation de la Médiation et de l'Education à l'image	LESLA
audiovisuel	Création documentaire: production et réalisation	
	Etudes et créations photographiques	
Français Langue Etrangère	/	LESLA
	Lettres modernes	
Lettres	Linguistique et stylistique des textes littéraires	LESLA
	Lettres modernes à l'international	
Musicologie	Musicologie fondamentale et appliquée (MFA)	
	Musiques appliquées à l'audiovisuel	LESLA
	Musique Appliquée Aux Projets Territoriaux (MAAPT)	
Sciences du langage	Langues, langages et enjeux sociétaux	LESLA
Métiers de	Lettres (options lettres classiques et lettres modernes)	
l'enseigne-ment, de l'éducation et de la	Education musicale et chant choral	LESLA

Arrêté électoral 2023-270

formation (MEEF), 2e degré			
Métiers du livre et de l'édition	/	LESLA	
Psychologie	Psychologie Cognitive et Neuropsychologie	Institut de psychologie	
Psychologie : psycho-pathologie clinique psychanalytique	/	Institut de psychologie	
Psychologie de l'éducation et de la formation	Développement, handicap et éducation	Institut de psychologie	
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	/	Institut de psychologie	
Psychologie sociale, du travail et des organisations	Psychologie du travail et des organisations Psychologie sociale	Institut de psychologie	
organisations	Sciences cognitives fondamentales et appliquées	Institut de psychologie	
Sciences cognitives	Interactions homme-machine		
	Neuropsychologie et neurosciences cliniques		
Archéologie,	Occident et méditerranée		
sciences pour l'archéologie	Orient et méditerranée	Temps et territoires	
Géomatique	Géographies Numériques	Temps et territoires	
Etudes européennes et internationales	European Challenges	Temps et territoires	
Gestion de l'environnement	Systèmes socio-écologiques : héritages, dynamiques et gestion	Temps et territoires	
	Développement rural (DR)		
Gestion des territoires et		Temps et territoires	
développement local	Ingénierie des collectivités territoriales stratégie foncière		
Histoire, Civilisation, Patrimoine (HCP)	Culture de l'écrit et de l'image (CEI)	Temps et territoires	
Histoire de l'art	Arts et cultures visuels	Temps et territoires	
	Patrimoine – architecture-mondialisation		
Mondes anciens	Archéologie, textes, numérique		
	Histoire ancienne	Temps et territoires	
	Langues, littératures et cultures de l'Antiquité		

Arrêté électoral 2023-270 18/22

		,
Histoire	De la Renaissance aux révolutions (DRR)	
	Histoire, mémoires, médias	Temps et territoires
	Construction des Sociétés contemporaines (CSC)	
Mondes médiévaux	Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Temps et territoires
Sciences de l'eau	Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques sous contrainte hydro-climatiques et restauration	Temps et territoires
	Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques	
	Ingénierie de la restauration des milieux et de la ressource en eau	
	International integrated watershed sciences - H2O'LYON - convention	
Sciences des religions et sociétés	Sciences des religions et sociétés	Temps et territoires
Tourisme	Management durable des territoires et des produits touristiques	Temps et territoires
Urbanisme et aménagement	Projet	T
	Stratégie	Temps et territoires
Ville et	Villes en tension(s): formes, flux, risques	Temps et Territoires
Environnements Urbains	Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine (UFR ASSP)	ASSP
Métiers de l'enseigne-ment, de l'éducation et de la formation (MEEF),2e degré	Histoire et géographie	Temps et territoires
Energie	Contrôle et supervision des systèmes de production manufacturière et des Systèmes de production et délivrance d'énergie Systèmes d'Information pour les Systèmes de Production et l'Industrie du Futur Advanced Manufacturing and Monitoring of Energy Delivery	

Arrêté électoral 2023-270 19/22

Annexe 5 : rattachement des usagers de Préparation aux CAPES/AGREGATION/CAPET aux composantes de formation

Préparation	Composantes de formation
PREPARATION CAPES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	TEMPS_ET_TERRITOIRES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE HISTOIRE	TEMPS_ET_TERRITOIRES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ALLEMAND	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ANGLAIS	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ARABE	LANGUES
PREPARATION CAPES ALLEMAND	LANGUES
PREPARATION CAPES ANGLAIS	LANGUES
PREPARATION CAPES ESPAGNOL	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ESPAGNOL	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ECONOMIE ET GESTION	SEG
PREPARATION AGREG ECONOMIE ET GESTION INTERNE CONVENTION DAFOP	SEG
PREPARATION AGREGATION EXTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	LESLA
PREPARATION AGREGATION EXTERNE GRAMMAIRE	LESLA
PREPARATION AGREGATION EXTERNE LETTRES CLASSIQUES	LESLA
PREPARATION AGREGATION EXTERNE LETTRES MODERNES	LESLA
PREPARATION AGREGATION INTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL (DAFOP)	LESLA
PREPARATION CAPES EXTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	LESLA
PREPARATION CAPES EXTERNE LETTRES CLASSIQUES	LESLA
PREPARATION CAPES EXTERNE LETTRES MODERNES	LESLA

Arrêté électoral 2023-270 20/22

Annexe 6 : rattachement des usagers CPGE aux secteurs de formation

PORTAIL D'INSCRIPTION	Composante de formation	
CPGE 1ère année		
CPGE ECT	LESLA	
CPGE B/L 1A	LANGUES	
CPGE ECG 1A	SEG	
CPGE 2° année		
CPGE SOCIOLOGIE 2A	ASSP	
CPGE SCIENCE PO 2A		
CPGE SCIENCES SOCIALES – ECONOMIE GESTION 2A		
CPGE SCIENCES SOCIALES – GEOGRAPHIE AMENAGEMENT 2A		
CPGE GEO AMENGMT 2A		
CPGE HISTOIRE DE L'ART ARCHEOLOGIE 2A	Temps et territoires	
CPGE HISTOIRE 2A		
CPGE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT - HISTOIRE 2A		
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - HISTOIRE 2A		
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - LETTRES MODERNES 2A		
CPGE LLCER (toutes langues) 2A	LANGUES	
CPGE LETTRES APPLIQUEES 2A	LESLA	
CPGE LETTRES CLASSIQUES 2A		
CPGE LETTRES MODERNES 2A		
CPGE LETTRES MODERNES ET APPLIQUEES - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE 2A		
CPGE ECONOMIE GESTION 2A	SEG	
CPGE AES 2A	Droit Julie- Victoire Daubié	

Arrêté électoral 2023-270 21/22

Arrêté électoral 2023-270 22/22